



3468 - L'annonce d'un déjeuner public offert à la mosquée aux jeûneurs

question

Il a été annoncé dans une mosquée qu'un repas sera offert chaque jeudi à ceux qui désirent jeûner... Comment juger cela ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Nous avons soumis la question à son éminence Cheikh Muhammad ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) et il y a répondu en ces termes : « Louange à Allah, le Maître des Univers. Puisse Allah bénir et saluer notre Prophète Muhammad, sa famille et tous ses compagnons. Cette annonce ne comporte aucun inconvénient parce qu'il s'agit d'annoncer une invitation au bien. Il ne s'agit d'achat ni de vente. Ce qui est interdit, c'est de déclarer une vente ou un achat ou une offre de location ou une demande de logement, choses pour lesquelles la mosquée n'est pas construite. Quant au fait d'inviter les gens à un bien, à un repas ou une aumône, il n'y a aucun mal.

Quant à savoir si la réunion tenue à cet effet est instituée cultuellement, en réalité, ils n'ont pas déclaré le jeûne collectif, mais plutôt la rupture du jeûne seulement. Ce qui ne compte aucun mal.

Allah le sait mieux.